

Lettre au père noël





- refonte des grilles indiciaires
- revalorisation indémnitaire





- intégration des primes pour le calcul des pensions
- bonification déplafonnée (du 1/5ème au 1/7ème)
 - un plan de recrutement massif



SOMMAIRE

Actualité régionale

Conséquences de la Note Di du 26/10/23 relative à la doctrine locale d'intervention conjointe

Actualité régionale

Compte rendu CSA du 14 novembre 2023

Actualité nationale

Enfin un accord télétravail en douane

Actualité nationale

Plan anti-corruption dans les ports : Quand le ministre livre en pâture la probité des gabelous !

« La Voix de l'Aura» est le bulletin d'informations de la Section UNSA Douanes Auvergne-Rhône-Alpes

Imprimé au local syndical hôtel des douanes 6 rue Charles Biennier 69215 Lyon cédex 2

Courriel: unsa.aura@douane.finances.gouv.fr

Conséquences sur les service de la Note Di du 26/10/23 relative à la doctrine locale d'intervention conjointe brigades/DOD de Lyon

L'UNSA Douanes écrit au DI de Lyon sur le sujet des opérations DOD/BSI

Retrouvez notre courrier sur notre site :





Compte rendu CSA Auvergne Rhone Alpes 14/11/23

L'UNSA sollicite le DI sur la complémentarité des Brigades avec la DOD

L'administration a diffusé fin octobre une note de service à destination des agents des BSI routières (et des BSE ayant des missions de contrôle routier mobile) pour la DI Auvergne Rhône Alpes afin de fixer le cadre des ces interventions à haut risque.

Au vu de l'importance du sujet pour les agents, la section UNSA Douanes Auvergne Rhone Alpes a tenu a apporter ses remarques à l'administration sur ce sujet qui est particulièrement important (voir courrier en pièce jointe).

Pour l'UNSA Douanes , il y avait urgence à préciser clairement les contours de cette complémentarité. Pour notre organisation, la réponse est claire. Il n'est pas concevable que les brigades constituent les bouche trous de notre service de renseignement (en mal d'effectifs et de moyens) et que les agents des brigades ne doivent effectuer ce pour quoi ils ne sont pas formés, pas équipés et pas payés, sans un statut adéquat.

Nous appelons donc l'administration à prendre les décisions qui s'imposent au vu de l'évolution de la délinquance et des cadres d'emplois : La DG se doit de renforcer fortement la DNRED et/ou de créer des services de niveau 2 (entraînement, statut et cadre d'emploi durci et maîtrisant les techniques spéciales d'intervention ou LS/VD...) afin de ne pas voir une de nos opérations se transformer en un événement tragique.

L'UNSA Douanes a des solutions concrètes pour veiller à la sécurité des agents, permettre un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Car c'est bien là tout l'enjeu. Dans un écosystème de lutte contre la fraude complexe, soit on évolue, soit on disparaît. L'UNSA Douanes Aura fait le pari de notre capacité à

reprendre l'initiative. Gageons que l'administration saura saisir la balle au bond.

A nos remarques, le DI dit avoir identifié également ce sujet comme très important et veut que cela soit anticipé et concerté (au cours de GT dédiés). Son objectif avec ce cadrage local est d'améliorer la coopération entre les deux services en matière de sécurité et de respect des règles du code du travail.

De plus, il y a un chantier sur l'avenir de la surveillance à la DG particulièrement structurant et la voix l'UNSA Douanes sur le sujet est largement entendue par la DG. Comme nous, le DI dit plaider pour un format de brigade de niveau 2 avec un régime de travail adapté, une reconnaissance spécifique et des équipements adaptés, dans l'hypothèse ou la DNRED ne pourrait être renforcée pour pouvoir traiter l'intégralité de ses dossiers.

Pour finir, le DI confirme la validité de notre remarque concernant la position de pré riposte basse qui n'est plus enseignée et mérite d'être remplacée par la position dite « Soul ». Une correction sera apportée sur ce point d'autant plus que cette position correspond aux attentes de la DNRED, qui , rappelons le, n'a pas le même cadre d'emploi que les agents des brigades du fait de son statut de centrale de renseignement

Au final nous pouvons constater une convergence de points de vue sur le sujet qui, nous espérons, permettra d'avancer sur un élément essentiel pour l'avenir des BSI et plus largement de la DGGDI.

La maison douane ne doit pas rater le train des évolutions au risque de ne plus être crédible aux yeux de nos politiques.







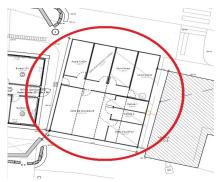


PROJET IMMOBILIER A MODANE

Une phase transitoire qui oublie les conditions de travail des agents

Après de nombreux rebondissements dans ce projet suivi par l'intersyndicale douanière de la Direction Régionale de Chambéry, et alors que les agents ont enfin réussi à se faire entendre de l'administration quant aux besoins définissant le projet final, nous en avons appris plus le 28 novembre, lors d'une réunion brigade, sur la phase transitoire couvrant la période de travaux.

Un bâtiment provisoire, constitué de modules préfabriqués, sera installé sur la plate-forme du tunnel pour assurer la continuité de l'activité lors des travaux.



Outre les problèmes de stationnement, déjà présents aujourd'hui, mais forcément majorés lors du chantier par la disparition d'un parking sur lequel sera implanté ce bâtiment provisoire, les agents devront déplacer à chaque service l'ensemble de leurs effets et équipements de protection individuelle.

En effet, aucun vestiaire ne sera prévu dans ce bâtiment provisoire.

Il n'est pas concevable de devoir, à chaque service, transporter son ceinturon, son gilet pare-balle, et l'ensemble d'un vestiaire chargé. Le climat modanais, à 1200m d'altitude et en avril, nécessite d'avoir à sa disposition une multitude d'effets vestimentaires.

Il est maintenant grand temps que l'administration reprenne la main sur ce dossier. La SFTRF, maître d'ouvrage, n'a que trop abusé, en nous jetant les miettes restantes de SON projet immobilier.

L'intersyndicale douanière de la Direction Régionale de Chambéry *demande* :

- que les locaux provisoires prévoient un espace vestiaire, par le rajout de modules supplémentaires, si besoin en étage;
- que le problème de stationnement soit réglé, afin que chaque agent puisse stationner.



IL EST URGENT DE NE PLUS ATTENDRE!

Enfin un accord télétravail en douane

Après un long cycle de négociation, un accord a été signé unanimement par les organisations syndicales. Il sera d'application dans quelques jours. Lors de ces

négociations, l'UNSA Douanes a obtenu des avancées significatives.

Les équipements : enfin l'harmonisation !

Un socle de base complet, uniforme et accessible sur tout le territoire va équiper chaque télétravailleur. (cf annexe 7 de l'accord).

L'UNSA Douanes a obtenu en faveur des travailleurs en situation de handicap

qu'ils soient aussi bien équipés sur leur lieu de travail qu'à leur domicile, par une dotation en double de tout l'équipement.

Les voies de recours : la fin d'une injustice !

L'UNSA Douanes s'est battue seule pour sortir les voies de recours de l'impasse dans laquelle l'administration les avaient placées. Elles s'exercent désormais auprès du N+2, c'est le niveau le plus pertinent pour apprécier avec impartialité

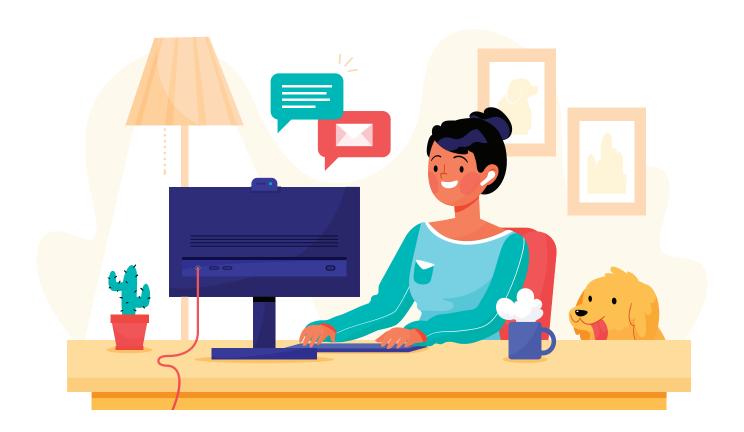
le bien-fondé des recours. (cf annexe 6 de l'accord). Cette victoire garantit à tous les agents une bonne application de l'accord.

Le cumul absences et jours de télétravail : fini les errements locaux !

Vous étiez nombreux à subir une position dogmatique au fondement contestable. L'UNSA Douanes a amené l'administration à clairement affirmer que le cumul de jours de télétravail et d'absence est possible sur une même semaine (cf annexe 9 question 14 de l'accord).

Cet accord, qui bénéficie à tous les télétravailleurs actuels ou futurs, est le fruit de longues et fructueuses négociations entre les syndicats et l'administration. Sans notre engagement, toutes ces dispositions n'auraient pu s'appliquer!

IMPORTANT : Un guide pratique Télétravail sera bientôt disponible dans votre espace adhérent (il pourra répondre à de nombreuses questions)





Plan anti-corruption dans les ports :

Quand le ministre livre en pâture la probité des gabelous!

Ce jeudi 7 décembre, notre ministre a choisi de sécher le CSA ministériel, consacré notamment aux mesures indemnitaires dédiées aux JO, pour se rendre à Dunkerque. Face à la presse, T. Cazenave a dévoilé son plan de prévention contre la corruption dans les ports.

Un choix fort pour une bien mauvaise recette, qui place les gabelous au pilori et le dialogue social en plein naufrage...

Vous prendrez bien une part de plan?

2021 : plan contrefaçons, 2022 : plan tabac, 2023 : plan stupéfiants ! A chaque ministre son plan, et toujours avec les mêmes ingrédients : renforts de matériels et (re)déploiement d'effectifs.

La recette en jette, mais le plat n'a aucune consistance face à notre jury : Bercy a détruit 550 emplois douaniers depuis 2020 !

Attention, c'est du réchauffé...

T. Cazenave annonce de nouveaux scanners, sans préciser qu'ils sont issus de la liste des courses précédente (cf plan d'objectifs en 2021). Par ailleurs, il prévoit 24 renforts à Dunkerque, une résidence toujours en déficit de personnels depuis

le Brexit.

Wouah c'est donc épicé comme plat! La Mocro aura vraiment de quoi trembler...

L'arrière cuisine à la manœuvre!

La presse nous apprend que l'IS a mijoté un audit pour inscrire au menu de la DG un plat caustique : flicage des agents et mobilité obligatoire pour les personnels aux postes « les plus sensibles » dans les ports. À mots couverts, la probité des gabelous semble donc arrivée à péremption.

Pour l'UNSA Douanes, avec cette salade du chef, c'est l'indigestion assurée!

T. CAZENAVE a donc privilégié les médias pour leur vendre un déploiement d'effectifs qui n'existent pas. Pire même, il jette l'opprobre sur notre profession, visée par des mesures d'anti-corruption à venir. Il est vrai que depuis 2017, une partie de la classe politique sait brillamment démontrer son intégrité.

Pour l'UNSA Douanes, la place du ministre aurait dû être auprès des représentants des personnels ce jeudi, afin d'apporter des réponses concrètes sur les conditions de mobilisation pour les JO.

En préférant se livrer à un jeu médiatique non maîtrisé, il provoque un climat délétère à l'approche d'échéances importantes pour les douaniers.

Une telle ingratitude se paiera cher!

L'équipe UNSA Douanes de l'interrégion AURA

Secrétaire interrégional AURA:

Yannick Le Goulias (SRE Lyon)

Secrétaire régional Lyon :

Pierre Augustin Brun (Lyon BSI)

Secrétaire régional Léman :

Delphine Lebas (Saint Julien bureau)

Secrétaire régional Auvergne :

Patrick Malassagne (pôle tabac Clermont)

Secrétaire régional Chambéry :

Clément Léveque (Modane BSI)

Membres du bureau interrégional :

Muriel Robin, Laurent Tissandier, Benjamin Barnes,

Anne Gorrias, Bénédicte Lacoste, Maud Lamure, Siméon Romain.



Pour toutes informations ou demandes, n'hésitez pas à nous contacter

Barème de cotisations à taux plein UNSA Douanes - 2023		
Grades ou situation	Montant annuel 2023	Montant annuel réel 2023*
Primo adhérent	30 €	10 €
Contractuels	40 €	11 €
Agent de Constatation	73 €	24 €
Agent de constatation Principal 2° classe	86 €	28 €
Agent de Constatation Principal 1° classe	94 €	31 €
Contrôleur 2° classe	98 €	32 €
Contrôleur 1° classe	104 €	34 €
Contrôleur Principal	110 €	36 €
Inspecteur	130 €	42 €
Inspecteur Régional de 3° classe	145 €	47 €
Inspecteur Régional de 2° classe	151 €	49 €
Inspecteur Régional de 1° classe	157 €	51 €
Inspecteur Principal 2° classe	166 €	54 €
Inspecteur Principal 1° classe	166 €	54 €
DSD2 / CSC2	177 €	58 €
DSD1 / CSC1	177 €	58 €
DPSD / Administrateur / Administrateur civil	202 €	66 €
Administrateur supérieur / Administrateur HC	202 €	66 €
Administrateur Général	248 €	81 €
Retraité des douanes	40 €	13 €

^{*} Après crédit d'impôt.

Adhérez en ligne, avec la rubrique adhésion en un clic:

